****

**CONTRAT POST-DOCTORAL ÉDITION ET TRADUCTION COMMENTÉE**

**2024**

**Appel à candidatures de l’IFI**

Principales dates :

* Ouverture de la campagne : 30 juin – **31 août 2024** (minuit, heure française ; horaire du mail faisant foi)
* Vérification administrative des dossiers : 1er au 15 septembre 2024
* 1re évaluation des dossiers : jusqu’au 15 octobre
* Audition orale (zoom) des candidats : **le 18 novembre, 14h-17h**
* Annonce des résultats : à partir du 18 novembre
* Début des contrats doctoraux : 1er janvier 2025 (durée : 1 an non renouvelable)

Pièces du dossier : **exclusivement sous la forme d’un PDF unique**

* Dossier complet
* Un CV
* Deux lettres de recommandation **attestant des capacités linguistiques du candidat** à mener à bien son projet
* Lettre d’acceptation du **laboratoire de recherche** par son directeur
* Diplôme de **doctorat**
* Une **copie du manuscrit ou du texte** (ou recueil de textes) dans sa version originale et/ou éditée[[1]](#footnote-1)
* Un **extrait (2 pages min.) de transcription / translittération** à partir de l’original, accompagné de sa traduction personnelle
* Attestation des compétences linguistiques dans la langue de travail (diplôme, certificat, etc.)

Conditions d’éligibilité des candidats :

* Être titulaire d’un doctorat soutenu en langue française au moment du début du contrat doctoral, soit au plus tard au 31 décembre 2024
* Maîtriser une des langues relevant du champ de l’islamologie (arabe, turc, persan, etc.)

Adresses de contact :

* Envoi des dossiers : [administration@institut-islamologie.fr](mailto:administration@institut-islamologie.fr) par envoi électronique, sous la forme exclusive d’**un document unique en PDF**
* Demande de renseignements : [juliette.dumas@institut-islamologie.fr](mailto:juliette.dumas@institut-islamologie.fr)
* **Contexte et programmation scientifique**

Créé le 2 février 2022, l’Institut français d’islamologie (IFI) réunit 8 partenaires institutionnels (Aix-Marseille université ; l’École normale supérieure de Lyon ; l’École pratique des hautes études ; l’École des hautes études en sciences sociales ; l’Institut national des langues et civilisations orientales ; l’université Lumière-Lyon 2 ; l’université Jean Moulin-Lyon 3 ; l’université de Strasbourg).

L’IFI a pour mission de développer une islamologie française de haut niveau et de promouvoir à l’échelle nationale l’étude scientifique des systèmes de croyances, de savoirs et de pratiques propres aux différentes branches qui composent la religion musulmane. L’islamologie est ainsi définie à la fois par son objet – l’étude de la religion musulmane dans le passé et le présent – et par sa démarche scientifique. L’étude des textes et des discours, des pratiques et des institutions de l’islam en forme le cœur, étude pour laquelle la contribution des disciplines philologiques, linguistiques, littéraires, philosophiques, historiques, des sciences juridiques et des sciences sociales ne saurait être négligée.

Devant le constat d’un recul de la production française dans l’édition scientifique de textes originaux relevant du champ de l’islamologie et le désengagement de la jeune recherche dans cet exercice, l’IFI a souhaité permettre tout particulièrement à des jeunes chercheurs de bénéficier de temps et de conditions de travail favorables à la réalisation d’un tel exercice, qui leur permettra de valoriser et de mettre à disposition de la communauté scientifique, comme du grand public, le matériel d’études sur lequel il a mené ses recherches doctorales ou sur lequel il engage ses recherches postdoctorales. Il s’agit également de permettre à ces jeunes chercheurs de mettre en valeur leurs compétences en la matière, la traduction critique et commentée en français de documents originaux rédigés en langue étrangère relevant de compétences linguistiques et scientifiques sophistiquées. Aussi, l’IFI propose un appel à candidatures pour **deux contrats postdoctoraux destinés à financer des projets d’édition et traduction commentée de sources relevant du champ de l’islamologie, l’un en langue arabe et l’autre dans les autres langues de l’islam**.

L’ambition de ce programme est de soutenir l’édition scientifique de textes, documents et sources (y compris les sources orales) relevant du champ de l’islamologie dans toutes les langues de l’islam (arabe, persan, turc, ottoman, ourdou, berbère, etc). Un objectif éditorial précis et réaliste doit être exprimé : **à l’issue du contrat post-doctoral est attendue la soumission d’un manuscrit dont l’édition entrera dans le cadre de la collection de l’IFI aux éditions du Cerf, « la Bibliothèque de l’IFI »**.

* **Critères d’éligibilité**

Le contrat postdoctoral attribué par l’IFI est ouvert à tout candidat, sans distinction de nationalité, détenteur d’un diplôme de doctorat délivré par un établissement de l’enseignement supérieur français et/ou d’une université étrangère.

Le manuscrit devra être rédigé en langue française exclusivement. Le candidat devra prouver ses capacités linguistiques dans la langue des documents originaux qu’il propose de traduire et commenter en français.

L’inscription du candidat dans une unité de recherche française est obligatoire : une lettre d’acceptation par le directeur de l’unité en question est requise pour attester de sa connaissance de la candidature et de l’acceptation du candidat au sein de son laboratoire de recherche, si la candidature venait à être retenue.

Aucun critère d’âge ni de nationalité n’est exigé.

* **Modalités d’application :**

Le contrat post-doctoral couvre une période d’une année entière (12 mois) à partir au 1er janvier 2025.

Pendant son contrat, le chercheur en post-doctorat sera rattaché (temporairement) à un laboratoire de recherche français. Les UMIFRE, en tant qu’unités de recherche françaises, sont acceptées : toutefois, l’IFI ne prendra en charge ni les frais de déplacement, ni les frais d’assurance et les procédures d’obtention d’un titre de séjour dans le pays sont intégralement de la responsabilité du bénéficiaire du contrat, qui s’engage à se mettre en règle en la matière. L’hébergement et autres dépenses resteront à la charge du bénéficiaire.

Une fois la candidature validée et confirmée par son bénéficiaire, une convention est établie entre l’IFI et l’établissement du laboratoire de recherche de rattachement du candidat, en vue du versement de sa prise en charge financière : l’employeur est donc le laboratoire de recherche (ou l’université dont dépend le laboratoire de recherche, selon les pratiques comptables de chaque unité de recherche).

* **Dossier de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur dossier de candidature, **sous forme d’un fichier PDF unique**, au nom du ou de la candidate, à l’adresse mail [administration@institut-islamologie.fr](mailto:administration@institut-islamologie.fr), avant le **31 août 2024**, minuit, au plus tard. Celui-ci, rédigé en langue française ou anglaise, doit comporter :

* le dossier de candidature (cf. document à compléter)
* un CV (2 pages maximum)
* deux lettres de recommandations émanant de personnalités scientifiques ayant accompagné le candidat durant son parcours universitaire et mettant en avant les capacités linguistiques du candidat
* une lettre d’acceptation du directeur du laboratoire de recherche français dans lequel s’inscrira le candidat pour sa recherche
* une copie du diplôme de doctorat[[2]](#footnote-2)
* une copie du manuscrit ou du texte (ou recueil de textes) dans sa version originale et/ou éditée : dans le cas de sources orales, un support quelconque permettant d’apprécier l’étendue et la nature du matériel de travail que le candidat se propose de traduire et commenter devra être fourni (enregistrements audios ou vidéos, accompagnés d’une transcription écrite au moins partielle)
* un extrait d’au moins deux pages de transcription / translittération à partir de l’original, accompagné de sa traduction, à partir du matériel que le candidat se propose de traduire
* **Processus de sélection**

La sélection des candidatures se fait en trois étapes :

1°) vérification de la conformité des dossiers de candidatures : sont exclus tout dossier incomplet ou remis après la date limite de dépôt ou encore, ne respectant pas les normes exigées (nombre de signes, etc.)

2°) première évaluation sur dossier, par deux experts anonymes, qui donne lieu à un premier classement

3°) audition, par le conseil scientifique, des candidats retenus suite au classement initial.

À l’issue des auditions, le conseil scientifique établit un classement final. En cas de désistement d’un candidat, le contrat est proposé au suivant dans la liste de classement.

Les dossiers de candidature sont évalués sur la base des critères suivants :

-Qualité du parcours du candidat

-Intérêt du projet éditorial

-Qualité de la proposition de traduction soumise en exemple

-Faisabilité du calendrier d’achèvement proposé

-Inscription de la recherche dans le cadre du champ de l’islamologie

* Demande d’informations : [juliette.dumas@institut-islamologie.fr](mailto:juliette.dumas@institut-islamologie.fr)

1. Pour des sources orales, un support quelconque permettant d’apprécier l’étendue et la nature du matériel de travail que le candidat se propose de traduire et commenter devra être fourni (enregistrements audios ou vidéos, accompagnés d’une transcription écrite au moins partielle). [↑](#footnote-ref-1)
2. En cas de soutenance prévue à une date ultérieure au dépôt de la candidature, le candidat s’engage à faire parvenir la copie de son diplôme à l’IFI dans les plus brefs délais, dès son émission par son université. [↑](#footnote-ref-2)